



Master Administration des organisations

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Administration des organisations. 2015, Université de Bordeaux. hceres-02041284

HAL Id: hceres-02041284

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041284>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Administration des organisations

- Université de Bordeaux (déposant)
- Sciences Po Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, science politique, économie, gestion

Établissements déposants : Université de Bordeaux, Sciences Po Bordeaux

Établissement(s) cohabilités : /

Le master *Administration des organisations* de l'Université de Bordeaux est porté par l'Institut d'Etudes Politiques (IEP, Sciences Po) sur le site de Bordeaux. Il forme ses étudiants à la gestion ou à la compréhension du fonctionnement et des enjeux des organisations publiques et des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Ce master est composé de deux spécialités professionnelles et de sept parcours. La spécialité *Administration et gestion publique* regroupe les parcours *Carrières administratives*, *Objectif ENA*, *Expertise en affaires publiques et Gestion du sport et développement territorial*. La spécialité *Economie sociale et solidaire* regroupe un parcours ancien, *Coopération internationale et développement* avec deux parcours ouverts en 2012, *Conduite de projets culturels et développement des territoires* et *Développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire*.

Les étudiants, dont les effectifs ne sont pas communiqués, semblent s'orienter progressivement par un jeu d'unités d'enseignement (UE) majeures et d'UE mineures en première année du master (M1). Ils suivent un bloc d'enseignements fondamentaux communs à tous les M1 de l'IEP, la plupart des enseignements étant inclus dans un bloc de tronc commun, le reste étant formé d'un bloc d'enseignements de spécialisation attaché à la spécialité choisie, ainsi que de 36 heures de cours spécifiques au parcours choisi par les étudiants.

Avis du comité d'experts

Le caractère extrêmement lacunaire du dossier soumis ne permet pas de donner un avis précis sur cette formation de master. En effet, en l'absence de détails sur la structure de la formation (argumentaire insuffisant et maquettes pédagogiques non fournies), sur la composition des équipes, ou encore sur les effectifs et les taux de réussite et de professionnalisation des étudiants, il est impossible d'analyser l'adéquation de la structure de la formation avec les objectifs professionnels formulés. Plus généralement, le dossier est confus sur la structuration des parcours des M1 et M2, et ne donne que peu d'informations permettant de comprendre l'articulation entre les spécialités et entre les parcours d'une même spécialité. Ce fait laisse penser que le pilotage au niveau de la mention et des spécialités est absent, et que la structuration des formations ne tient que peu compte du fait qu'un master comporte deux années.

Le rattachement de la spécialité *Economie sociale et solidaire* à la mention *Administration des organisations* n'est, en l'état, pas évident à comprendre dans la mesure où seul l'un de ses parcours (*Développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire*) paraît, au vu du dossier, correspondre à la thématique concernée et que peu de mutualisations avec la spécialité *Administration et gestion publique* semblent être mises en œuvre.

Il est impossible d'apprécier la professionnalisation des spécialités et des parcours, l'intervention des professionnels et les types de partenariats tissés avec l'environnement n'étant que rarement évoqués, et uniquement en des termes vagues. De la même façon, l'absence de données détaillées quant aux taux de réussite et d'insertion professionnelle ne permet pas de se prononcer sur le devenir des étudiants.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Le dossier fait référence à l'excellence des équipes d'enseignants-chercheurs et de chercheurs intervenant au sein de l'IEP mais le rapport ne comprend pas la composition des équipes pédagogiques, pas plus qu'il ne mentionne les laboratoires ou unités mixtes de rattachement concernées. Les étudiants participent à des séminaires.
Place de la professionnalisation	Ici encore, le dossier est trop succinct et évasif pour pouvoir évaluer ce point. Il est par contre fait référence aux dispositifs de suivi du projet professionnel des étudiants et d'aides à l'insertion mis en place par l'IEP et les associations étudiantes.
Place des projets et stages	Il existe des projets tuteurés et d'études de cas mais on n'en connaît pas l'importance au sein des spécialités (volumes horaires, nombre de crédits). Le dossier fait mention de l'existence d'un stage de découverte en M1 et d'un stage allant de deux à six mois en M2 selon les parcours ; mais en l'absence des maquettes pédagogiques, on n'en connaît pas le détail.
Place de l'international	En dehors de la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger, l'internationalisation est limitée selon les rédacteurs du dossier, en dehors des parcours <i>Coopération internationale et développement</i> et <i>Conduite de projets culturels et développement des territoires</i> . Pour autant, le dossier ne permet pas de savoir en quoi ces deux parcours se distinguent.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les éléments transmis ne fournissent aucune information sur le recrutement, même s'il semble qu'une majorité d'étudiants provienne de la troisième année de l'IEP. Il n'y a pas non plus d'information précise sur le devenir des étudiants à la suite du M1 (choix d'orientation) ou du M2 (résultats professionnels).
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement, telles que l'on peut en juger à partir des quelques éléments fournis, semblent a priori classiques : cours magistraux, cours méthodologiques, séminaires. Le document ne fait pas mention spéciale du numérique, outre l'existence d'une plateforme pédagogique mise en place au sein de l'IEP (sans que l'on puisse évaluer si cette dernière est utilisée ou non par les équipes pédagogiques).
Evaluation des étudiants	Modalités d'évaluation variables selon les types de cours, autant qu'il soit possible d'en juger. Les enseignements de spécialisation donnent lieu à un oral de spécialité (jury de trois personnes).
Suivi de l'acquisition des compétences	Cette mention n'a pas mis en place de dispositif particulier de suivi des acquisitions de compétences par les étudiants, ou bien a omis d'en faire mention dans le dossier.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés semble être assuré par l'IEP en collaboration avec les associations étudiantes, comme y fait allusion le dossier, mais les experts ne disposent d'aucune donnée, et les rédacteurs n'en font pas mention explicite.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le dossier ne fait pas référence à ce point, mais le mode de rédaction du dossier indique clairement qu'il n'y a pas de pilotage au niveau de la mention et que l'autoévaluation n'est pas une priorité pour les équipes pédagogiques.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Le dossier trop succinct ne permet pas une analyse pertinente des points forts et des points faibles de cette formation.

L'évaluation de cette mention s'avère très difficile sinon impossible en raison du caractère très parcellaire du dossier. Les informations contenues dans ce dernier, ainsi que le caractère très hétéroclite des spécialités et parcours rassemblés sous la même mention conduisent à la conclusion qu'il n'y a pas de pilotage au niveau de la mention. On ne peut donc que recommander aux différentes équipes pédagogiques concernées de collaborer, à l'avenir, à la rédaction d'un dossier permettant une évaluation précise de cette mention de master.

Éléments spécifiques des spécialités

Administration et gestion publique

Place de la recherche	Pas d'information spécifique en dehors du rattachement des enseignants-chercheurs aux laboratoires de l'Université de Bordeaux. Rédaction d'un mémoire de recherche selon les parcours.
Place de la professionnalisation	Le dossier ne faisant état que de généralités au niveau de la spécialité, sans entrer dans le détail des différents parcours (qui correspondent dans les faits à autant de M2 distincts), on ne sait rien de la participation des professionnels à la formation ni des partenariats réels.
Place des projets et stages	Ce qui a été décrit au niveau de la mention deux à six mois en M2 est obligatoire. Pour les parcours <i>Expertise en affaires publiques</i> et <i>Gestion du sport développement territorial</i> , les emplois du temps sont adaptés pour permettre le suivi d'un stage sur l'année. Le dossier fait référence à des projets tuteurés.
Place de l'international	Le dossier ne renseigne pas cette rubrique.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Il n'y a pas d'information en dehors de ce qui existe au niveau de l'IEP (accompagnement du projet de l'étudiant, aide au CV), mais le dossier n'indique pas clairement comment sont organisés ces dispositifs au sein de l'IEP.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les formes d'enseignements sont classiques pour un IEP : cours magistraux, conférences de méthodes, séminaires. Les enseignants peuvent faire usage de la plateforme pédagogique de l'IEP, mais on ne sait pas quelle est la nature ou la proportion des cours qui en tirent partie.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation paraissent classiques à l'exception du mémoire de recherche dont on aurait aimé connaître la définition.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il n'existe pas de suivi particulier de l'acquisition des compétences au-delà des évaluations classiques des étudiants.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est confié à l'association des anciens ou aux observatoires régionaux, mais l'on n'en connaît pas le détail.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a pas d'information sur ce point, et l'autoévaluation, succincte, se résume à une série de points forts qui rend l'exercice d'un intérêt très limité du point de vue du pilotage de la formation.

Economie sociale et solidaire

Place de la recherche	Adossement à l'unité mixte de recherche (UMR) CNRS Centre Emile Durkheim, ainsi qu'au Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale COMPTRASEC, au Centre de Recherche et de Documentation Européennes et Internationales CREDEI ou au GRETHA, a priori sous la forme de séminaires, mais le dossier reste évasif sur ce point. Les étudiants rédigent un mémoire de fin d'études en M1.
Place de la professionnalisation	Le dossier fait allusion à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et à des partenariats avec la communauté urbaine de Bordeaux ou le Conseil Régional, mais on n'en sait pas plus sur la participation des professionnels à la formation, la politique de stages, les projets soumis aux étudiants, etc.
Place des projets et stages	Ce qui est décrit au niveau de la mention s'applique, puisque le dossier fait mention d'un stage en fin de M1 et d'un stage de deux à six mois en M2 selon les parcours, sans détails précis. Les parcours de M2 <i>Administration et action publique</i> et <i>Développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire</i> disposent d'aménagements spécifiques pour une tenue du stage sur l'année.
Place de l'international	Le dossier décrit la place de l'international comme étant limitée à l'envoi d'étudiants en stages à l'étranger.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Rien de spécifique ne paraît avoir été mis en place en dehors du dispositif global de suivi des étudiants de l'IEP, dont le dossier ne fournit malheureusement pas les détails.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les formes d'enseignements sont classiques pour un IEP : cours magistraux, conférences de méthodes, séminaires. Les enseignants peuvent faire usage de la plateforme pédagogique de l'IEP, mais on ne sait pas quelle est la nature ou la proportion des cours qui en tirent partie.
Evaluation des étudiants	Les rédacteurs du dossier n'indiquent aucun élément spécifique sur ce point.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne renseigne pas sur un suivi spécifique des compétences en dehors de ce qui est proposé par l'IEP sur le suivi du projet professionnel des étudiants, impossible à évaluer au vu des éléments du dossier.
Suivi des diplômés	Il n'y a pas de suivi particulier, ce dernier étant confié à l'association des anciens étudiants. Le dossier ne fait pas mention des données émanant des enquêtes réalisées par cette association ou par les observatoires régionaux, mais la création récente de cette spécialité (2013) peut expliquer ce fait. En revanche, on aimerait avoir une réflexion sur les perspectives d'emploi plus détaillée que ce qui figure dans le dossier (perspectives d'emploi réputées bonnes par les partenaires, notamment du fait du nombre des départs à la retraite dans le secteur).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le dossier ne donne aucune information sur ce point, ce qui laisse penser à l'inexistence d'un conseil de perfectionnement et à l'absence de procédures d'autoévaluation.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas formulé d'observation.